

Confidentiel

Lundi 4 mars 1968.

Indépendance de
l'Ile Maurice.

Département politique. Proposition du 26 février 1968 (annexe).

Vu la proposition du département politique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) L'Etat de l'Ile Maurice sera reconnu par le Conseil fédéral au moment de son accession à l'indépendance;
- 2) Le département politique est chargé de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le président de la Confédération au chef du gouvernement de l'Ile Maurice à l'occasion de la proclamation de son indépendance.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 exemplaires) pour exécution; au département des finances et des douanes et au département de l'économie publique (en 4 exemplaires) pour information; aux ambassades de Suisse à Londres, Addis Abeba, Tananarive, Paris, Nairobi.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Sallwatz

p.B.15.11.Mauritius

p.B.73.GB.O.1.Mauritius - RU/GB/bn

Berne, le 26 février 1968

CONFIDENTIELDistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lIndépendance
de l'Ile Maurice

- I) L'Ile Maurice, du groupe des îles Mascareignes à l'est de Madagascar, colonie de la Couronne Britannique, accédera à l'indépendance le 12 mars 1968. La question de la reconnaissance de ce nouvel état se pose dès lors au Conseil fédéral.
- II) D'abord française, cette île, qui portait au 18e siècle le nom "Ile de France" et que le roman "Paul et Virginie" de Bernardin de Saint-Pierre rendit célèbre, fut conquise par les Britanniques en 1810. Ceux-ci s'entendirent toutefois fort bien avec les Français et jusqu'à ce jour, le bilinguisme y est pratiqué.

Le caractère de l'île s'altéra lorsque la Grande-Bretagne abolit l'esclavage. Les Noirs affranchis ne voulant plus cultiver la terre, les colons firent venir des travailleurs de l'Inde. Les très nombreux descendants de ces émigrants forment aujourd'hui 65% de la population, alors que le reste se compose de minorités formées de Blancs, de Métis, de Noirs et de Chinois.

Aux dernières élections deux partis s'affrontaient, le parti travailliste (parti de l'indépendance) et le parti mauricien démocrate. Le premier, dirigé par Sir Seewoosagur RAMGOOLAM, réclamait l'indépendance complète, cependant que le second, sous la conduite de M. Gaston DUVAL, voulait conserver une association étroite avec la Grande-Bretagne. Le parti de l'indépendance travailliste remporta la victoire.

- III) L'Ile Maurice, d'une superficie de 1872 km², a une population d'environ 780'000 habitants. La capitale est Port-Louis (128'500 habitants). A part l'anglais qui est la langue officielle, on y parle le français, l'hindou, le chinois et d'autres idiomes.

Pays économiquement peu développé, l'Ile Maurice produit et exporte principalement de la canne à sucre. La production a dépassé certaines années 600'000 tonnes. Grâce aux accords en vigueur dans le Commonwealth, les 3/5 des récoltes ont pu être

- 2 -

écoulés à un tarif plus élevé que celui du marché mondial.

- IV) En 1966, la valeur des importations suisses en provenance de l'Ile Maurice s'est élevée à frs.s. 157 599.-- et nos exportations à frs.s. 1.826.008.-- (montres, médicaments etc.).

La colonie suisse, qui dépend de notre Ambassade à Tananarive (Madagascar), compte quelques familles nombreuses et groupe 37 personnes, y compris 10 double-nationaux.

- V) L'Ile Maurice est sur le point d'acquérir son indépendance dans le cadre d'un processus juridique régulier. On peut s'attendre à ce que ce nouvel Etat soit reconnu par la plupart des pays et admis à l'ONU. Il paraît dès lors indiqué que le Conseil fédéral le reconnaisse lorsqu'il accédera à l'indépendance.

Suivant l'usage, cet acte serait manifesté par un message télégraphique de félicitations adressé par le Président de la Confédération au Chef du Gouvernement de l'Ile Maurice.

- VI) La question de nos relations diplomatiques avec l'Ile Maurice, qui sera rattachée administrativement à Madagascar, fera l'objet d'une décision ultérieure.

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral a l'honneur de,

p r o p o s e r :

- 1) L'Etat de l'Ile Maurice sera reconnu par le Conseil fédéral au moment de son accession à l'indépendance;
- 2) Le Département politique est chargé de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Chef du Gouvernement de l'Ile Maurice à l'occasion de la proclamation de son indépendance.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal :

- au Département politique (en 10 exemplaires) pour exécution,
- au Département des finances et des douanes et
- au Département de l'économie publique (en 4 exemplaires) pour information,
- aux Ambassades de Suisse à : Londres, Addis Ababa, Tananarive, Paris, Nairobi.